*016-200072023-20240530-20240530_03-DE Reçu le 05/06/2024

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Délibération n°20240530_03

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice: **70**Présents: 46
Suppléants: 3
Pouvoirs: 6

= VOTANTS: 55
- dont « pour »: 53
- dont « contre »: 1
- dont « abstention »: 1

Objet : ENVIRONNEMENT : avis sur le projet de centrale solaire de la SAS APEX 37 à Ligné

Le jeudi 30 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/05/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MONTIGNAC-Charente.

Présents: COMBAUD Renaud — CAILLAUD Nadia — GIRAUD-BERNARD Éric — CHAMPALOUX Didier — LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie — LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert — BORNE Bernard — MAINGUET Martine — BLANCHON Alain — GUYON Jean-Guy — COYAUD Pierrick — KAUD Pascal — TEXIER Didier — CRINE Jean-Jacques — GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy — PAPILLAUD Sonia — CROIZARD Christian — BOIREAUD Philippe — THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude — HENTRY Jimmy — CHABAUTY James — ROULAUD Jean-Jacques — PINEAU Francine — BOUYSSET Céline — MUGNIER Pierre-Hermann — LAVERGNE Didier — BERTRAND Didier — GIROUX-MALLOT Françoise — BORDES Jean-Jacques — TEILLET Anne — FAURE Sigrid — DANEDE Laurent — BOUCHET Éric LACROIX Aurélie — SOURY Christine — LASBUGUES Elisabeth — ROUMAGNE Magalie — PINTUREAU Romain MAGNANT Jocelyne — SEVRIT Raymond — GOYAUD Philippe — JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain
- 2-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline
- 3-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

Pouvoirs:

- 1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
- 3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 4-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques
- 5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents : GEOFFRION Olivier - FLAUD Yves — CECCHIN Catherine — PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre — DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine — VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BOURABIER Jacques — ETIENNE Murielle - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

016-200072023-20240530-20240530_03-DE Reçu le 05/06/2024

Objet : ENVIRONNEMENT : avis sur le projet de centrale solaire de la SAS APEX 37 à Ligné

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 18/04/2024, demandant l'avis de la CDC sur le projet de centrale solaire porté par la SAS APEX 37 (filiale d'APEX Energies) sur la commune de Ligné,

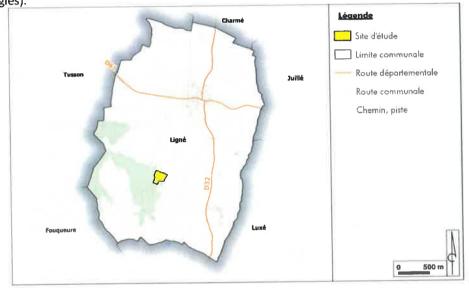
Vu l'article L122-1 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu l'avis favorable de la commune de Ligné,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 22/05/2024,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de la GEMAPI et des finances informe les conseillers communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le projet de centrale solaire, au lieu-dit « Les Fosses d'Enfournard » sur la commune de Ligné, porté par la SAS APEX 37 (filiale d'APEX Energies).



La centrale solaire aura les caractéristiques suivantes :

- Surface totale (clôturée): 1,11 ha
- Surface totale des panneaux : 4 143,6 m²
- Nombre de panneaux : 1534

Ce parc comprendra également un poste de livraison et de transformation, ainsi qu'une citerne incendie de 120 m3. La production totale prévisible pour le parc est de 1 032 MWh/an.

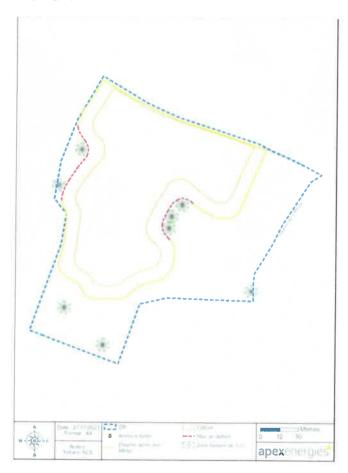


016-200072023-20240530-20240530_03-DE Reçu le 05/06/2024

Ce projet a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 22/05/2024, qui a émis un avis favorable sur ce projet (Favorable : 13 ; Abstention : 2 ; Défavorable : 0).

Parmi les points positifs cités lors de cette commission :

- Projet compatible avec le PLUi : situé en zone Naturelle dédiée au photovoltaïque (Npv), au sein du secteur à protéger pour des motifs paysagers (hauteur PV limitée à 7,50 m, projet d'une hauteur de 2,64 m);
- Projet situé sur un site dégradé : ancienne carrière (au début des années 70), puis décharge de gravats et de végétaux (définitivement fermée en 2019);
- Le terrain étant non cultivé depuis plus de 50 ans, le projet n'aura pas d'impact agricole ;
- Suite à un avis réservé de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et du Service Economie Agricole et Rurale (unité BIOPENA) de la DDT, et à un avis défavorable de la CDPENAF, le projet a été retravaillé en profondeur (passant d'une surface clôturée de 2,66 ha à 1,11 ha, et d'une surface de panneaux de 11 032 m² à 4 143 m²), permettant ainsi de réduire sensiblement l'impact environnement du projet (déboisement évité de plus d'1 ha, préservation de tous les arbres à enjeux pour les chiroptères et les coléoptères saproxylophages);



- Très bonne insertion paysagère (conservation des boisements existants à l'ouest, au sud et à l'est ; plantation d'une haie doublée au nord) ;
- Le projet de parc solaire est implanté sur un terrain appartenant à la commune de Ligné (loyer de 8000€ par an, en plus de l'IFER).

La commission Urbanisme et Environnement a cependant demandé

- Que la compensation forestière liée au défrichement (prévue à la mesure de compensation MC01) soit privilégiée à proximité de la forêt de Tusson ;
- Qu'un financement participatif local soit prévu par le porteur de projet.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

016-200072023-20240530-20240530_03-DE Reçu le 05/06/2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité :

- DE SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme & Environnement qui a émis un avis favorable concernant le projet de centrale solaire au lieu-dit « Les Fosses d'Enfournard » sur la commune de Ligné, porté par la SAS APEX 37, pour les raisons évoquées ci-dessus;
- DE SOLLICITER le porteur de projet pour qu'il s'engage à respecter la demande relative à la compensation forestière à proximité de la forêt de Tusson et à prévoir un financement participatif dans le cadre de ce projet;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

